



COMPTE-RENDU SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 26 novembre 2015.

Décide :
à l'unanimité des membres présents

Acceptation d'assurance – Lycée Joseph CRESSOT

D'accepter un chèque d'assurance de 923,09 € émis par le Crédit Lyonnais et un chèque complémentaire de 120 € correspondant à la franchise incombant aux responsables du mineur incriminé.

Acceptation d'assurance – Maître LAGRA

D'accepter l'indemnité d'assurance de la Ville à hauteur de 1 164€ pour le remboursement des honoraires de Me LAGRA chargée de la défense de la Ville en appel dans l'affaire « ARBOIT contre la société LOGIEST et la Commune de Guénange ».

Location de la salle Pablo Neruda

De renforcer les modalités de location de la salle Pablo Neruda pour tout type de festivité. En l'occurrence, l'identité du loueur sera clairement établie et la relation familiale directe avec l'utilisateur. Concernant les mariages, la salle sera exclusivement réservée pour les Guénangeois. Un état des lieux écrit, avant et après utilisation, sera établi.

En cas de sous location, une amende de 1 500 €, à verser au Trésor Public, sera affectée au demandeur.

Location salle Pablo Neruda – Gendarmerie

De signer une convention d'utilisation de la salle Pablo Neruda, pour l'entraînement sportif des Gendarmes (tous les lundis).

En contrepartie, la Gendarmerie versera une contribution de 50 € par an à la ville.

Participation Club Pétanque – Bouleodrome

D'accepter la participation du Club de Pétanque s'élevant à la somme de 10 000 €.

Fonds de solidarité logement 2015 - Conseil départemental de la Moselle

D'attribuer la contribution de la commune au titre du Fonds de Solidarité pour le logement (F.S.L.) à hauteur de 0,30 € par habitant soit pour 2015 : $7\,151 \times 0,30 = 2\,145,30$ €.

Vacances seniors – avenant convention A.N.C.V.

De poursuivre le partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.).

D'accepter l'avenant à la convention 2015-2016, modifiant les conditions de communications de la liste des participants à l'A.N.C.V., notamment.

Indemnisation casse auto Thionville

D'indemniser la casse auto Thionville à hauteur de 150 €, suite aux dégradations (véhicules brûlés) sur les véhicules mis à disposition par l'entreprise casse-auto de Thionville, lors des manifestations « Festival d'Aérogéographie » et « Semaine Sécurité Routière ».

Renouvellement de temps partiel

- de reconduire pour un an son accord de temps partiel à Agent administratif, à 65 %
- de reconduire pour un an leur accord de temps partiel à Agent technique, à 80%

Cession de terrain – Place de la Campanie

De céder le lot n°1 constitué de la parcelle 1450/199 section 30 d'une contenance de 6a 38 ca à la société BIG HABITAT de Marange-Silvange.

Il sera indiqué dans l'acte notarié que l'acquéreur aura la jouissance de la parcelle 1451/199 d'une contenance de 59 ca, sur laquelle existe une liaison électrique.

L'acquéreur s'engage à respecter scrupuleusement toutes les conditions relatées dans les conventions de servitudes signées entre la commune de Guénange et l'ERDF en date du 25 juillet 2013 et le Commune de Guénange et la société ORANGE (en cours de régularisation).

Le prix de vente est fixé à 140 € le m², soit pour 6a 38ca, la somme de 89 320 €. Les frais notariaux seront à la charge de l'acquéreur.

A 25 voix pour et 1 abstentions

Subventions associations

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant
6574	ASG Athlétisme	aide à la licence	1 935 €
6574	SE Nautique	aide à la licence	1 470 €
6574	Boxing Club Guénangeois	aide à la licence	360 €
6574	Tennis Club	Aide à la licence	2 100 €
6574	ASG Athlétisme	Subvention exceptionnelle	440 €
6574	Badminton Guénangeois	Subvention exceptionnelle	300 €
6574	Boxing Club Guénangeois	Subvention exceptionnelle	370 €
6574	Football Guénange	Subvention exceptionnelle	790 €
6574	Handball	Subvention exceptionnelle	790 €
6574	Judo Club	Subvention exceptionnelle	560 €
6574	Pétanque	Subvention exceptionnelle	70 €
6574	SE nautique	Subvention exceptionnelle	440 €
6574	Tennis	Subvention exceptionnelle	440 €
TOTAL			10 065 €

A 23 voix pour et 3 voix contre

Convention de mise à disposition de la police Municipale

De signer la convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

A 20 voix pour et 6 contre

Cession rue Mozart

De céder la parcelle 1472/79 section 30 d'une contenance de 12 a 44 ca à la société BIG HABITAT au prix de 10 000 € l'are, soit un total de 124 000 €.

Les frais notariaux seront à la charge de l'acquéreur ainsi que l'ensemble des coûts d'aménagement et de viabilisation.

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE